

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	18 (1873)
Heft:	(18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
Rubrik:	Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le sens convenable et anodin au lieu de l'expression peu décente mais énergique qui est évidemment la bonne, les artilleurs ne se piquant pas d'être des rosières, et préférant dans leurs propos la force à la finesse.

Guide de l'officier subalterne et du sous-officier pour apprendre seul à lire les cartes et plans, et à dessiner les croquis militaires (par A. de Mandrot, colonel fédéral), Neuchâtel, imprimerie Borel 1873 ; 1 br. in-8° de 70 pages avec planches. Prix 70 centimes.

M. le colonel de Mandrot, infatigable dans ses travaux cartographiques, vient de publier un opuscule de petit format, cartonné et susceptible d'être aisément transporté, destiné aux officiers subalternes et aux sous-officiers, et qui a pour objet de leur donner de très simples directions dans la lecture des cartes et plans, et dans le dessin des croquis militaires.

C'est une traduction, mais complétée et modifiée par notre compatriote, d'une publication allemande. En quelques pages, l'auteur a su réunir les notions indispensables sur les croquis, les signes conventionnels, l'orientation, les échelles de proportion, la manière de reproduire les accidents de terrain, etc. Dans le texte sont intercalées de petites planches explicatives. Les renseignements ainsi résumés par l'auteur sont d'autant plus utiles qu'aujourd'hui une troupe en campagne éprouve plus que jamais le besoin de reconnaissances exactes souvent confiées à de simples sous-officiers, et, d'un autre côté, il est fort important que tout officier chargé de la conduite d'un détachement sache lire les cartes qui lui sont remises pour diriger sa marche et puisse, au besoin, les compléter lui-même.

Voici l'opinion de M. le général Dufour sur cet ouvrage telle qu'il l'a exprimée à l'auteur :

« Vous avez eu en l'écrivant une heureuse idée, et je crois que votre guide sera utile, car il est bon que les officiers subalternes et même les sous-officiers soient en état non-seulement de comprendre, mais encore de représenter par un croquis à la main les circonstances d'une localité qu'ils ont parcourue ou momentanément occupée. Un chef intelligent saura toujours tirer un bon parti de tels renseignements.

« On ne peut donc qu'approuver les efforts tels que les vôtres qui tendent à ce but. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

L'école centrale qui vient de se tenir à Thoune a été licenciée le 19 courant ; voici l'itinéraire de la reconnaissance qu'elle fit auparavant comme exercice de clôture :

Dimanche 14 : départ de Thoune en deux colonnes (ou régiments), la 1^e (classe allemande), sous le commandement de M. le colonel Stadler ; la 2^e (classe française) sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Burnier, direction Schangnau-Eggiwy ; les deux colonnes se réunissent à Schwarzenegg pour ensuite rejoindre leur cantonnement ci-haut nommé. Le 15 : les colonnes se réunissent de nouveau et prennent la direction de Langnau en passant par Signau. Le 16 : à Sumiswald et Lützelflüh, reconnaissance contre Burgdorf, Affoltern et Wasen ; le soir retour à Sumiswald et Lützelflüh. Le 17 : retraite sur Signau, Höchstetten. Le 18 : la retraite continue sur Rubigen pour rentrer le soir à Thoune.

Cette école, sous les ordres du colonel Hoffstetter, était composée de 29 majors d'infanterie ; les cantons de Genève, Fribourg, Valais, Bâle, Schwyz, Unterwald, Uri, Zoug et Soleure n'y étaient pas représentés.

La meilleure entente et la bonne camaraderie n'ont cessé de régner entre les officiers.

Berne, 22 septembre. L'ancien conseiller fédéral Frey-Hérosée, d'Aarau, est mort cette nuit. Cet ancien magistrat avait 72 ans. On sait les services qu'il a rendus à la Suisse comme chef d'état-major du général Dufour pendant la guerre du Sonderbund, comme membre des Conseils de la Confédération et comme magistrat. Il a toujours été dévoué à la politique libérale, tout en se tenant éloigné des partis extrêmes.
(La Patrie, de Genève.)

Le Conseil fédéral vient de procéder aux nominations ci-dessous :

Chef du contrôle des munitions : M. le capitaine fédéral d'artillerie Schwarz, de Zofingue.

Contrôleur des poudres : M. le capitaine fédéral d'artillerie Bossmann.

Premier contrôleur : M. le capitaine d'artillerie Frischknecht, de Schwellbrunn.

Deuxième contrôleur : M. le lieutenant d'artillerie Jaquard.

Aide du contrôle : M. Joseph Stämpfli, de Soleure.

Les Chambres fédérales viennent d'adopter une excellente motion de M. Rusch, appuyée et amendée par M. le conseiller fédéral Scherrer, de la teneur suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à agir auprès des compagnies de chemins de fer, afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour le transport des militaires et des civils malades. »

S'il faut en croire notre *Gazette des tireurs* les résultats des essais de tir récemment faits à Spandau avec le fusil Mauser, dont toute l'infanterie allemande doit être armée, seraient vraiment surprenants. A la distance de 1,500 mètres il y a eu 85 % de coups touchés sur cinq cibles placées à quelque intervalle les unes en arrière des autres, et à 1,400 mètres, le nombre des coups touchés a atteint même le chiffre de 95 %. C'est là un sujet de réflexion et d'émulation pour nos tireurs, disent plusieurs journaux suisses, et en cela ils ont grandement raison. Nous y joindrons cependant la remarque que le tir en question était à 1400 pieds au lieu de mètres, et qu'en Suisse nous en ferions bien autant.

Le roi Victor-Emmanuel, arrivé à Vienne le 17 courant, y a reçu l'accueil le plus chaleureux de la cour et de toute la population. La réconciliation est maintenant scellée d'une façon indestructible. La *Wehr-Zeitung* le proclame éloquemment, en rendant un triple hommage au souverain italien, comme homme franc et loyal, comme soldat intrépide et chevaleresque, comme roi dévoué au bien de ses sujets, grand dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. « S. M. trouvera peut-être sur la Spree, ajoute cette feuille, une réception plus brillante, mais non plus cordiale ni plus sincère. »

Le roi est arrivé à Berlin, le 22, reçu à la gare de Görlitz par l'empereur, le prince impérial et tous les princes. Sa présence excite partout en Prusse un grand enthousiasme.

On croit qu'à son retour Victor-Emmanuel traversera la Suisse par le St-Gothard.

Argovie. — Les cadets de Bremgarten, Mellingen, Wohlen, Lenzbourg, Brougg et Baden se sont donné rendez-vous le 29 de ce mois à Baden pour y exécuter quelques manœuvres. Ils seront au nombre de 400 et camperont à Ehrendingen.

Neuchâtel. — Le Département militaire publie l'ordre du jour suivant, en date du 16 septembre :

Messieurs les officiers des bataillons d'élite n° 23, de réserve n° 115 et de la compagnie détachée n° 6, reçoivent l'ordre de se rendre en caserne à Colombier, mercredi 1^{er} octobre prochain, à 9 heures du matin, pour suivre un cours théorique qui durera jusqu'au 8 du dit mois.

Il devront être porteurs de leurs brevets.

Messieurs les officiers des autres bataillons qui se sont fait inscrire auprès de la Direction militaire pour suivre le dit cours recevront des ordres de marche.

M. le colonel fédéral Henri Wieland, instructeur chef, commandera l'école et donnera le cours principal.

M. le colonel fédéral de Mandrot donnera un cours de topographie et lecture de cartes.

M. le lieutenant-colonel fédéral de Perrot donnera un cours sur l'artillerie intéressant l'infanterie : fortifications, projectiles, etc.

— Un officier écrit de Colombier en date du 18 septembre :

Le cours de répétition du bataillon 6, sous les ordres du commandant Quinche et sous la direction du colonel fédéral Wieland, a commencé le 14 septembre courant, dans les meilleures conditions possibles.

La bonne tenue et la discipline du bataillon ne laissent rien à désirer ; ces derniers jours, malgré le temps peu favorable, ont été consacrés à l'école de compagnie et à l'école de bataillon.

Une innovation dans nos écoles cantonales, utile à tous les points de vue, a été la construction de tranchées-abris, faites par subdivisions sur la place de Planeysse.

Aujourd'hui et demain, petite guerre avec cartouches de manœuvre, dans la direction de Bevaix. Dimanche, jour du Jeûne, course à Chaumont ; service divin ; installation des cuisines de campagne, puis repos et retour en caserne par Neuchâtel.

L'inspection aura lieu lundi par le colonel fédéral de Gingins la Sarraz.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a promu M. Nicaty, 1^{er} secrétaire au département militaire, aux fonctions de secrétaire chef de ce département, vacantes par l'appel de M. le commandant Ducret aux fonctions d'administrateur de la Banque cantonale. M. Pingoud, second secrétaire dudit département, a été promu aux fonctions de 1^{er} secrétaire ; il est remplacé par M. Gustave Rapin.

France. — L'évacuation de Verdun et environs par les dernières garnisons allemandes est annoncée comme suit par l'*Avenir militaire* du 16 courant :

« Depuis le 13 de ce mois, la seule ville de France où l'étranger tint encore garnison a été définitivement évacuée. A huit heures et demie du matin le dernier soldat prussien sortait de Verdun, et derrière lui le commandant en chef, le général Manteuffel, qui n'est parti qu'après avoir vu défilé ses soldats.

« Aucune manifestation de la part de la population n'est venue démentir la dignité dont elle avait fait preuve pendant toute la durée de l'occupation. Tous les magasins étaient fermés ; il semblait, comme le fait remarquer le *Courrier de Verdun*, que la ville refusât de se réveiller avant sa libération complète. Les Prussiens n'ont rencontré sur leur passage que quelques habitants que leur travail appelait hors de leurs demeures. Pas un cri n'a été poussé, pas un geste n'a trahi l'impatience générale.

« Mais aussitôt que le dernier soldat allemand eut disparu, le beffroi a donné le signal de la délivrance, les cloches des églises ont sonné à toutes volées, la

ville s'est tout à coup pavoisée de drapeaux nationaux, dont plusieurs portaient des crêpes en souvenir et en regret de nos frères qui ne sont pas rendus à la patrie, à la France notre mère commune. Les rues se sont remplies d'une foule enthousiaste, composée non-seulement des habitants de Verdun, mais aussi de gens venus des environs, et qui se dirige, comme par un élan spontané et instinctif, vers la gare du chemin de fer, où sont attendus les soldats français qui doivent occuper désormais les postes livrés si longtemps à une garnison étrangère.

« A onze heures quarante-cinq minutes, 2 bataillons du 94^e de ligne, commandés par le colonel, arrivaient en gare. Les dames de Verdun ont offert au colonel un superbe bouquet, dont le drapeau du régiment a été orné. D'autres bouquets ont été donnés aux officiers de l'état-major, ainsi qu'à des officiers et à des soldats de toutes les compagnies.

« L'entrée des troupes dans la place a été une véritable ovation ; pendant tout leur trajet de la gare à la citadelle, elles ont été acclamées par la foule aux cris de *Vive la France ! Vive l'armée !*

« Tout le reste de la journée a été une fête pour la ville entière. Dans l'après-midi, de 4 à 6 heures, il y a eu un concert donné par la *Verdunoise*, association musicale de la localité, et le soir toute la ville a été illuminée.

« Le lendemain, dimanche, une procession générale a eu lieu en actions de grâces pour la délivrance de Verdun ; l'évêque y assistait avec tout son clergé ; et hier, lundi, un service solennel a été célébré en commémoration des victimes qui ont payé de leur sang la défense de Verdun.

« Pourquoi faut-il que désormais toutes nos joies, toutes nos fêtes nationales soient mélangées de souvenirs de deuil et de regrets ? Verdun le sait et le sent plus profondément que d'autres villes, elle qui, il y a trois ans encore, était à une distance assez éloignée de la frontière et qui aujourd'hui forme presque le boulevard extrême de la France du côté de l'est, depuis que deux provinces ont été arrachées de la patrie mutilée.

« Verdun est évacué, mais le territoire français n'est pas encore complètement libéré. Ce n'est que dans deux à trois jours, le 19 sans doute, que les Allemands auront repassé la frontière. De ce jour-là seulement datera notre délivrance ; encore, hélas ! restera-t-il une partie de la France sous le joug, attendant, elle aussi, sa délivrance, dont la date n'est fixée par aucun traité ni ne dépend du paiement d'aucune rançon ! »

— Plusieurs officiers étrangers, notamment le colonel Kodolitch, attaché militaire à l'ambassade d'Autriche, le prince Troubetzkoï, attaché à l'ambassade de Russie, le lieutenant-colonel comte de Lanza, attaché militaire à l'ambassade d'Italie, ont été envoyés par leurs gouvernements à Lyon, pour assister aux manœuvres qui ont lieu actuellement sous le commandement du général Bourbaki.

— On lit dans le *Soir* : « Nous pouvons annoncer comme certaine et prochaine la nomination du général de division duc d'Aumale à un très grand commandement militaire. Le duc d'Aumale, malgré cela, conserverait la présidence du conseil de guerre qui s'occupera du procès du maréchal Bazaine. »

— On annonce que la liste des témoins cités à la requête du parquet militaire dans le procès Bazaine comprend 272 personnes, dont 129 appartenant à l'armée et 143 civils dont 9 femmes.

Les 129 militaires se répartissent ainsi : maréchaux 2, généraux 17, colonels 12, lieutenants-colonels 11, commandants 20, capitaines 23, lieutenants 3, sous-lieutenants 5, sous-officiers 11, soldats 3, officier de mobiles 1, intendants 14, employés au ministère de la guerre 3, marins 3, élève de l'école polytechnique 1. Ensemble 129.

Les deux maréchaux cités sont MM. Canrobert et Le Bœuf ; parmi les généraux on compte MM. Bourbaki, de Ladmirault, Jarras, Coffinières de Nordeck,

Lebrun, Soleille, Desvaux, Frossard, Changarnier, Palikao, Boyer, de Laveaucoupet, Henry, Jeanningros et de Berckhein.

Les noms des militaires les plus connus après ceux-là sont ceux des colonels d'Aandlau, Merlin, Stoffel, d'Abzac et Magnan et de MM. de France, Jung, Pozzo di Borgo, Costa de Serda, Melcion d'Arc, de Négroni, etc.

Le chiffre des témoins civils s'élève à 143. Voici leur classification : diplomates 3, députés 3, maire 1, préfet 1, sous-préfets 2, prêtre 1, magistrats 3, attachés à la police 4, ingénieurs 2, télégraphes 2, chemins de fer 7, gardes champêtres 2, gardes forestiers 7, douaniers 7, artiste-sculpteur 1, hommes de lettres 2, avocat 1, notaire 1, négociants et industriels 18, divers administrateurs publics 11, ouvriers 31, sans profession 30, domestiques 5, écuyers 2 ; en tout 143. Neuf femmes figurent parmi les témoins, elle se répartissent ainsi : ouvrières 3, sans profession 4, domestique 1, écuyère 1. L'écuyer et l'écuyère cités sont les époux Antermet ; ils appartiennent à la troupe d'un cirque nomade.

— Le ministère de la guerre vient de faire établir la liste des officiers morts pendant la dernière guerre (1870-71). Les pertes se répartissent ainsi : officiers généraux, 32 ; d'état-major, 28 ; de gendarmerie, 12 ; de la garde impériale, 56 ; d'infanterie, 1,525 ; de cavalerie, 92 ; d'artillerie, 128 ; du génie, 35 ; de la garde nationale mobile, 186 ; de la garde nationale mobilisée, 66 ; des corps francs, 33.

Malheureusement, on ne sait pas si ces chiffres concernent ceux tués devant l'ennemi ou morts de leurs blessures, ou ceux morts dans leur lit pendant la même période. Ce qui nous fait croire à un mélange des pertes de toute nature, c'est le chiffre de 32 officiers généraux qui n'a pu être atteint qu'au moyen des extinctions provenant de causes naturelles.

Donc, ce tableau, présenté par le *Moniteur de l'Armée* et reproduit par plusieurs autres journaux militaires, ne mérite qu'une créance fort limitée.

Toutefois, d'après ces données, le pour cent des pertes eu égard à l'effectif serait : pour les généraux, 6 % ; pour les officiers d'état-major, 5,6 % ; pour l'ex-garde, 9,8 % ; pour l'infanterie, 11,7 % ; pour la cavalerie, 2,4 % ; pour l'artillerie, 6,4 % ; pour le génie, 4,3 %. (*République française*).

— La société française de secours aux blessés de terre et de mer vient de publier son rapport financier. Lors de la guerre de 1870, la société, bien que fondée depuis 1865, était à peine constituée. Son premier acte fut un appel à la charité publique. Il fut entendu dans le monde entier. Voici, à cet égard, quelques chiffres qui ne manqueront pas d'intérêt.

Parmi les souscriptions intérieures, les unes sont collectives, les autres individuelles. Les plus importantes parmi les premières sont les suivantes : la Banque de France, fr. 100,000 ; les maisons de banque de Paris, fr. 125,000 ; le syndicat des agents de change, fr. 60,000 ; l'Institut, fr. 11,640 ; les compagnies d'assurances, fr. 32,000 ; le Jockey-Club, fr. 30,000 ; les avocats du barreau de Paris, fr. 18,000 ; viennent ensuite les dons offerts par les personnels d'ouvriers de nombreux ateliers, par les employés et gens de service d'établissements publics, d'hôtels garnis, qui montrent que l'entraînement était le même dans toutes les classes de la société et que chacun donnait largement suivant ses moyens.

Parmi les souscriptions individuelles, il y a lieu de signaler celles de l'évêque de Bayeux, 20,000 ; du consistoire réformé, 10,000 ; des princes d'Orléans, 100,000 ; du comte de Chambord, 50,000 ; de sir Richard Wallace, le bienfaiteur de Paris, 300,000 ; puis des dons de fr. 10,000 en si grand nombre, qu'il serait impossible de les énumérer tous ici.

Mais les chiffres les plus remarquables sont sans contredit ceux des souscriptions étrangères. Dans les recettes de la société, l'Angleterre figure pour plusieurs cen-

taines de mille francs ; le Danemark, pour 162,417 ; la Russie, pour 48,912 ; la Hollande, pour 40,806, la Suisse unie à l'Alsace, pour 41,000 ; la Norvège, pour 14,204 ; la Suède, pour 10,350 ; la Turquie, pour 26,939 ; la Grèce, pour 8,047 ; l'Italie, pour 19,996 ; l'Espagne, pour 10,497 ; les Etats-Unis d'Amérique, pour plus de 200,000 ; plus la Nouvelle-Orléans, pour 350,000 ; la République argente., pour 230,648 ; le Chili, pour 100,849 ; le Pérou, pour 60,248 ; le Brésil, pour 28,363 ; le Japon, pour 22,605 ; l'Egypte, pour 33,104 ; l'Asie-Mineure, pour 26,439 ; les Antilles, pour 35,242 ; le Mexique, pour 24,369 ; Venezuela , pour 2,485 ; San-Salvador , pour 1,195 ; le Maroc , pour 1,350 ; Dahomey, sur la côte de Guinée, pour 4,596 ; Zanzibar, pour 2,966 ; l'île de la Réunion, pour 4,857 ; l'île Maurice, pour 50,000 ; les Indes orientales, pour 17,289 ; Batavia, pour 11,874 ; l'Australie, pour 8,233.

— *L'Ere de Tarbes* apprend que le canon du colonel Reffye (7-livres rayé à chargement par la culasse) est définitivement adopté. Une commande de 1200 pièces vient d'être faite à l'arsenal de Tarbes sur un rapport du général Forgeot.

« La plus grande surveillance, ajoute *l'Avenir*, règne en ce moment à la fonderie de Tarbes, où l'on coule les nouvelles pièces de 7, sous la direction de M. le colonel Reffye.

« Les Allemands ont déjà cherché, par toutes sortes de moyens, à se procurer les modèles de ces pièces, la description sans modèle étant inutile.

« Des expulsions et même des arrestations ont eu lieu à ce sujet, la semaine dernière, aux environs de la fonderie. »

— Le sifflet est définitivement adopté dans l'armée pour l'école des tirailleurs. On a fixé le nombre des commandements à sept seulement, afin d'éviter les confusions dans l'exécution.

Angleterre. — Les dernières nouvelles de la côte de Guinée sont mauvaises. Le commodore Commorell, commandant les forces navales que l'Angleterre entretient dans ces parages, a tenté une petite expédition en remontant le cours du Prah avec deux chaloupes à vapeur et quelques canots ; il est tombé dans une embuscade des Ashantees qui, de la rive, ont criblé de balles les embarcations anglaises. Le commodore a été grièvement blessé, à ce point, qu'on désespérait d'a bord de sa vie. Deux capitaines de la marine britannique qui l'accompagnaient, ont été également atteints. Encouragés par le désarroi des Européens, les Ashantees sont alors sortis de leur abri et se sont engagés dans le fleuve. Un des canots ayant coulé, cette circonstance a fait tomber un matelot anglais dans les mains des sauvages, qui l'ont immédiatement égorgé avec les longs couteaux dont ils sont armés, sous les yeux mêmes de ses compatriotes. Tandis que les sauvages se faisaient un trophée sanglant de la tête du malheureux européen, les Anglais se retiraient en toute hâte, sans avoir eu la consolation de causer le moindre dommage à leurs ennemis.

De retour à bord du *Rattlesnake*, ils se sont vengés sur le village de Chomah, qui s'était révolté derrière eux et avait massacré sa petite garnison indigène. Mais ce bombardement de quelques huttes désertées par leurs habitants valides ne put compenser le grand échec infligé au pavillon britannique.

Le sloop *l'Argus* ayant débarqué quelques hommes sur un autre point de la côte, à Tarracabay, ce petit corps de troupe s'est vu assailli par un feu très vif et a battu en retraite avec une perte de quinze tués ou blessés.

La prise d'un petit roi nègre à Barracouta est le seul exploit que puissent invoquer, pour se consoler, les autorités militaires de la côte de Guinée.

En résumé, voici la situation à l'heure présente : les Anglais sont bloqués dans les comptoirs et dans les fortins qui bordent la côte. C'est à peine si leur autorité

est encore reconnue dans un rayon de douze milles autour de ces établissements. Non-seulement la Confédération des Fantis, mais les nègres du Warsau et les autres peuplades noires qui se reposaient sur le protectorat de l'Angleterre, et qui vivent en deçà des limites fixées par d'anciens traités aux possessions anglaises, sont en ce moment livrées à la cruelle occupation des Ashartees.

Italie. — Le cas de M. Ricotti ne fera pas une question comme les bornes du Corso. Il faut pourtant plaindre ce brave ministre de la guerre des épines qu'il rencontre dans ses travaux, très-méritoires d'ailleurs, de perfectionnement du militaire italien. Voilà six mois qu'il cherche un autre couvre-chef pour les généraux et il était près d'arriver au comble de ses vœux, au casque prussien, quand le voyage du roi vient de tout gâter. Trois modèles restaient à choix : le bicorne actuel, le képi, le casque. M. Ricotti avait réussi à éliminer le bicorne comme trop rococo, puis le képi, pour ne laisser en lice que le casque. Mais le roi, obligé de s'en mêler pour ce qui le concerne personnellement, a trouvé que le képi lui allait mal, le casque plus mal encore, et il est parti pour Vienne et Berlin avec son bicorne traditionnel. Il préfère rester le Victor-Emmanuel connu, et chacun de trouver qu'il a raison. C'est la ruine, craint-on, des fameuses réformes qui devaient couronner l'édifice de M. Ricotti.

Pays-Bas. — Le roi Guillaume III vient d'inaugurer en cérémonie le port de Flessingue sur la mer du Nord, qui semble appelé à partager un jour la prospérité de celui d'Anvers et qui s'en approche par ses nouvelles fortifications. Il a présidé en même temps au départ d'un convoi de troupes pour les Indes et pour la guerre d'Atchin.

Etats-Unis. — Le conseil supérieur de la guerre a adopté comme fusil définitif de l'armée fédérale le *Remington*. Le choix de ce fusil a été fait à cause de ses qualités reconnues préférables à celles du *Burton* et du *Peabody*, et eu égard à son prix de revient modéré.

Berne. — Le Conseil exécutif a nommé au grade de second-sous-lieutenant de carabiniers MM. Rob. Lüthi, de et à Langnau ; Fritz v. Wattenwyl, à Berne ; Othon Schachenmann, de Schaffhouse, à Berthoud ; Ed. Hæuselmann, de et à Thoune ; Auguste Bay, de Berne, à Bâle ; V. Crelier, de Büren, ce dernier instructeur fédéral de carabiniers.

Avis concernant la publication d'une carte générale de l'Europe centrale.

Les cartes générales jouissent de plus en plus d'une préférence marquée sur les cartes spéciales, comme étant plus synoptiques, moins volumineuses et moins coûteuses. Leur utilité est en raison de la mesure dans laquelle elles présentent des étendues considérables d'une manière sûre, claire et agréable à l'œil.

Ces cartes ont une valeur toute particulière pour le militaire.

Par ces considérations, le Ministère austro-hongrois de la guerre a décrété aussi de faire publier une carte de ce genre, comprenant la partie du globe la plus intéressante au point de vue de l'histoire de la civilisation et de la stratégie, — projet dont la prompte réalisation est devenue possible grâce à l'invention de la gravure photographique.

Cette nouvelle carte embrassera la partie centrale de l'Europe, depuis Odessa jusqu'au-delà de Paris et de Rome à Copenhague.

A cet effet, la carte générale de l'Europe centrale, élaborée par M. le colonel Chevalier de Scheda, a été agrandie à l'échelle de 1 : 300,000, augmentée et rectifiée d'après les meilleures et les plus récentes données, ce qui a pour effet non seulement d'assurer une plus grande exactitude, mais encore d'en rendre la lecture plus facile, tout comme aussi d'offrir au public les indications les plus récentes et les plus sûres.

Dans l'échelle indiquée, un pouce de Vienne = 1,04 mille autrichiens ; 1 mille autrichien = 0,96 pouce de Vienne.

La nouvelle carte générale de l'Europe centrale, ainsi transformée, se composera de 192 feuilles, ainsi qu'on peut le voir par la feuille d'assemblage.

Chaque feuille a 16,₁₁₈ pouces en hauteur, 18,₁₀₅ pouces en largeur, soit 296,₈₀ pouces carrés, et représente ainsi une superficie de 322 milles carrés autrichiens.

L'ouvrage entier paraîtra en livraisons mensuelles, savoir :

Jusqu'à fin mars 1874	50 feuilles,
" " " 1875	60 "
" " " 1876	70 "

ce qui fait 180 feuilles en 3 ans.

Les autres feuilles, qui ne pourraient pas être livrées déjà dans le courant des 3 années, paraîtront en 1877.

Le prix d'une feuille est :

Non coloriée (non collée)	60 kreuzer.
Coloriée " " "	85 "
Non coloriée (collée sur toile)	90 "
Coloriée " " "	1 fl. 15 k.

Les feuilles seront collées en six parties sur percale grise. Pour ces exemplaires, on y joindra avec la première feuille, sur demande, moyennant 50 kreuzer, 70 kreuzer ou 1 florin, un étui de dimensions différentes.

Dans le but de faciliter le placement de l'ouvrage, il pourra être pris des souscriptions, moyennant les faveurs suivantes :

1^o Il peut être pris un abonnement ou pour l'ouvrage entier « Carte générale de l'Europe centrale » consistant en 192 feuilles, ou pour « la Carte générale de la Monarchie austro-hongroise » comprenant 72 feuilles.

2^o Une feuille coûte :

Non coloriée (non collée)	50 kreuzer.
Coloriée " " "	75 "
Non coloriée (collée sur toile)	80 "
Coloriée " " "	1 fl. 5 k.

Les étuis, suivant la grandeur, 50 kreuzer, 70 kreuzer ou 1 florin.

A la fin on livrera gratuitement autant de feuilles qu'il sera nécessaire, afin que le coût corresponde à un rabais de 6 % sur le prix d'abonnement d'un exemplaire non colorié et non collé.

Par contre, les souscripteurs s'engagent :

- 1^o A prendre l'ouvrage entier par abonnement ;
- 2^o A envoyer le prix de la livraison aussitôt après réception ;
- 3^o A ne causer à l'Institut militaire géographique aucun port ou autres frais.

Les abonnements sont reçus aux librairies suivantes : à Vienne, imprimerie de la Cour et de l'Etat, Singerstrasse, n° 26 ; Artaria & Comp., Ville Kohlmarkt, n° 9 ; R. Librairie de l'Université Lechner, Ville Kärntherstrasse, n° 10 ; L.-V. Seidel et fils, Ville Graben, n° 13 ; Wallishauser (C.-J. Klemm), Ville Hohnmarkt, n° 1 ; à Brunn, chez C. Winiker ; à Gratz, chez Leykam, Josefsthäl ; à Klagenfurth, chez Bertschinger et Heym ; à Cracovie, chez D.-E. Friedlein ; à Laibach, chez L. Lercher ; à Lemberg, chez J. Milikowski ; à Olmütz, chez E. Holzl ; à Pesth, chez G. Grill ; à Prague, chez F. Ehrlich ; à Presbourg, chez L.-A. Krapp ; à Teschen, chez Prochaska ; à Trieste, chez F.-G. Schimpf, et à l'Institut I. R. militaire géographique à Vienne ; à Berne, librairie Dalp.

Vienne, juillet 1873.

Institut I. R. militaire géographique.